



Pessac, le 13 juillet 2012

N/Réf : FscqP-2012-17

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 19 juin 2012 au Moulin de Noès à 20h30

Participants : Mme Françoise Lafon (Sardine), Françoise Nau (La Paillère-Compostelle)

MM. Dominique Lestynek (Bourg et Fédération), Jean-Paul Messé (Brivazac-Candau), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Raymond Delcroix (Les Échoppes-Le Vallon), Pierre Bontems (La Paillère-Compostelle), Jean-Claude Limousin (Cap de Bos), Michel Magne (Noès), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Michel Kwiatkowski (Le Monteil et Fédération), Jean-Pierre Berthomieux (Toctoucau), Roger Lévy et Gilbert Albaran (France et environnants), Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS et Fédération), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Excusés : MM. Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération), Alain Mayer (Casino), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération),

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la réunion du 14 février 2012 ;
- bilan de l'assemblée générale ;
- Carnaval de Pessac ;
- concertations sollicitées (PLU, PDU, PLH, cheminements doux, ...) ;
- Projet SAVE ;
- recherche des noms de rues ;
- villa Clément V ;
- Journées du Patrimoine de septembre ;
- Aide aux quartiers ;
- Musique dans les quartiers ;
- questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 14 février 2012

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration du 14 février 2012 est approuvé à l'unanimité.

2. Bilan de l'assemblée générale

Dominique Lestynek fait un rapide bilan du déroulement de l'assemblée générale et des débats qui ont suivi : le temps de parole a été respecté, la synthèse des contributions des quartiers préparée par Jacques Da Rold a clarifié le débat interne. Par contre, il a été difficile de contenir dans le temps de parole des élus. Il propose qu'à l'avenir, le conseil d'administration prépare une liste de questions comme c'est déjà pratiqué par les quartiers lors de leurs assemblées générales. Ces questions devront se limiter aux problèmes d'intérêt général.

Françoise Lafon (Sardine) et **Raymond Lacroix** (Les Échoppes-Le Vallon) regrettent que le débat ait été pollué par l'intervention de Mme Mercier, présidente de l'USETA : le sujet traité ne concerne pas la Fédération.

Jean Claude JUZAN (Le Monteil) indique que les questions posées relatives au PLU n'ont obtenu aucune réponse :

- aucune programmation de réunions sectorielles ;
- aucune concertation : on ne tient aucun compte de la position des quartiers.

Il n'y a pas de synchronisation dans le calendrier d'organisation des différentes manifestations. Nous devons insister fortement pour que les réflexions sur le PLU se poursuivent avec une concertation géographique. Le document de synthèse envoyé par Jacques Da Rold doit être enrichi par chaque quartier à partir du travail effectué par les syndicats et comités de quartiers. On doit "travailler dans la dentelle", c'est-à-dire rentrer dans les détails au niveau des parcelles. Les zonages globaux ne tiennent pas compte des particularités qu'on peut voir en se déplaçant sur le terrain. Un constat : la spéculation foncière est le seul maître d'œuvre de l'urbanisme à Pessac.

Au cours de la discussion, de nombreux sujets concernant la concertation ont été abordés : ils prennent donc place dans le § 4.

3. Le Carnaval

Cette année, en raison des travaux sur la place de la V^e République, le parcours du Carnaval a été modifié, puisqu'il s'achevait dans le parc du château de Camponac. Le conseil d'administration reconnaît que le cadre du parc se prête bien à l'organisation d'un tel événement et propose que l'expérience soit reconduite l'année prochaine.

Jean-Claude Juzan propose que le défilé fasse un détour à l'intérieur de la Châtaigneraie en passant devant la maison de quartier et Camponac. Il constate que le nombre d'associations qui participent est en hausse mais il regrette toujours qu'il n'y est que peu de comités ou syndicats de quartier qui participent à cette manifestation. Le carnaval devient une véritable fête pour les Pessacais. L'organisation du carnaval est de la responsabilité de la Fédération. Il faut créer les conditions pour que cet événement soit une réussite. Le parc de Camponac est un site favorable pour accueillir cette manifestation.

4. Concertations sollicitées

Jean-Claude Juzan regrette que les questions qui ont été posées à la mairie à propos du PLU soient restées sans réponses.

Jean Baptiste Cazenave dit que dans le cadre du PLU, il faut exiger que nous soyons informés. C'est la spéculation foncière qui est première sur le développement de la Commune. L'urbanisme n'est pas subi, il doit être révisé.

Dominique Lestynek constate que le débat sur la concertation organisé par la Fédération n'a pas eu d'échos : actuellement, les réunions sont toujours organisées sans documentation préalable. Un exemple récent : lors de la présentation du projet d'aménagement Chappement-Lucildo le 13 juin, Patrice Verdon, adjoint au maire délégué à l'urbanisme a annoncé qu'il ne serait envoyé aucun document aux participants après la réunion malgré les demandes insistantes des participants.

Jean-Claude Limousin (Cap de Bos) et **Françoise Lafon** déplorent le chevauchement des manifestations par manque de coordination au niveau de la vie associative.

Roger Lévy (France et environnants) propose que la Fédération rédige un courrier adressé à la mairie pour citer tous les points soulevés en réunion.

PLU

Jean-Claude Juzan propose que les quartiers apportent des compléments à la synthèse réalisée par Jacques Da Rold.

Jacques Da Rold suggère que chaque syndicat ou comité de quartier fasse une évaluation du PLU sur son quartier, en précisant les points qui ont eu des conséquences négatives (ou positives), les imprécisions qui ont conduit à des dérives. Si, tel que cela été annoncé lors des vœux du maire, la révision du PLU est reportée, cela nous laissera le temps de cette évaluation nécessaire avant de s'engager dans l'examen de nouveaux plans de secteurs et de nouveaux textes réglementaires.

Pour **Jean-Baptiste Casenave** (CCLAPS), il est nécessaire de réaliser des zonages pour apporter des solutions appropriées à chaque secteur.

Dominique Lestynek rappelle qu'il est indispensable de ne pas laisser se développer un urbanisme livré au libre arbitre des promoteurs.

Raymond Delcroix souhaite qu'on puisse imposer un projet urbain par quartier auquel les promoteurs devront se plier.

Jean-Claude Juzan regrette que les deux dernières réunions organisées dans le cadre du projet 50 000 logements aient été organisées sans envoi préalable de documentation.

Jean-Claude Limousin s'est dit intéressé par la présentation du projet d'aménagement Chappement-Lucildo, mais regrette aussi le refus de la ville de fournir la documentation relative au projet.

Dominique Lestynek, pour sa part, regrette que l'aménagement du carrefour du Pacha et de l'accès à la zone commerciale de Gazinet prenne encore du retard pour des raisons qui ne sont pas admissibles. Il propose que la Fédération fasse un courrier qui donnera l'avis des quartiers concernés.

Pierre Bontems (La Paillère-Compostelle) incite la Fédération à s'impliquer davantage dans les concertations organisées par la CUB.

Jean-Baptiste Casenave pense que la Fédération doit avoir un argumentaire cohérent pour défendre ses positions.

Jean-Claude Juzan propose que chaque quartier fasse un point sur le travail qui a été réalisé les cheminements doux pour la réunion *Pessac en marche* du 12 juillet prochain.

5. Projet SAVE

Yves Schmidt (Magonty) représentait la Fédération à la réunion de la Commission consultative du service public (CCSPL) du 3 mai 2012. Au cours de cette réunion, le syndicat mixte du pôle touristique du Bourgaillh a présenté le projet SAVE. Toute la documentation est consultable sur le site de la Fédération à l'adresse suivante : http://www.federation-quartiers-pessac.com/dossiers/environnement/bourgaillh/accueil_bourgaillh.htm.

Au cours de cette réunion, Gérard Dubos, conseiller municipal délégué à la voirie, a informé les participants que la rue de la Princesse serait mise en impasse avant la nouvelle déchetterie qui ne sera plus accessible que depuis Mérignac.

6. Viographie de Pessac

Le projet de viographie est en bonne voie. Il sera fourni prochainement à chaque quartier une liste de rues pour lesquelles ils seront sollicités pour apporter des informations ou des compléments d'informations qui sont en leur possession.

7. Villa Clément V

Dominique Lestynek informe le conseil d'administration que la ville est décidée à restaurer ce bâtiment qui était à l'origine destiné à être détruit par un promoteur avant acquisition par la commune en 2007 dans un but de conservation patrimoniale. Il deviendra à terme la maison du patrimoine et disposera notamment d'un pôle de numérisation de fonds documentaires concernant la ville. Son fonctionnement sera confié à une association qui sera créée début juillet.

8. Journées du Patrimoine

Dominique Lestynek fait un compte-rendu rapide des Journées du patrimoine de pays et des moulins des 16 et 17 juin 2012. La Fédération a pris une part importante dans l'organisation de ces journées qui se sont déroulées en grande partie au moulin de Noès. Un circuit pédestre avec dégustation traversait les quartiers du Bourg, du Monteil et de Noès.

Les Journées européennes du patrimoine du mois de septembre auront pour thème le patrimoine caché.

9. Aide aux quartiers – Musique dans les quartiers

Il est demandé aux quartiers de faire leurs demandes **avant le 14 juillet 2012**.

Musique dans les quartiers. Chaque quartier peut prétendre à une participation de 450 € hors SACEM. Seront privilégiés les quartiers qui n'ont pas organisé de manifestations en 2011. Il suffit de faire une déclaration simplifiée (date et nom de l'ensemble choisi) puis d'envoyer une facture à la Fédération.

Aide aux quartiers. Pour obtenir la subvention, il suffit, comme les années précédentes, d'envoyer un bilan des activités de communication réalisées en 2011 et une prévision pour 2012.

10. Questions diverses

Jean-Claude Juzan donne deux informations :

Rencontres de la vie associative

Trois représentants de la Fédération participent à ces rencontres qui concernent 698 associations à Pessac. L'objectif de ces rencontres est de faire un point sur les associations pessacaises. Un questionnaire est en cours de préparation.

Fonctionnement de la Maison des associations

Un organisme (Dispositif Local d'Accompagnement) a réalisé un premier bilan du fonctionnement de la Maison des associations. Ce bilan est plutôt calamiteux et montre ce que l'on appelle en droit, une gestion de fait ; en effet en plus d'une subvention représentant plus de 60% du budget, la gouvernance de la maison des associations se réalise à partir d'un conseil d'administration composé de 10 élus associatifs élus pour deux ans et de 10 représentants de la ville désignés pour 6 ans avec l'obligation d'une présidence assurée par un représentant désigné par la ville.

Jean-Claude Limousin déplore la superposition de plus en plus fréquente des réunions organisées par la mairie.

Le site Internet. Le quartier La Paillère-Compostelle dispose désormais d'un domaine sur le site de la Fédération : le responsable pourra créer les pages du quartier en toute autonomie. Il est simplement demandé de signaler toute modification pour l'actualisation du tableau des mises à jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'achève à 22h45